Conseil départemental de la Manche
Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)

Séance plénière du 3 octobre 2025

CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES (CLS)
CONTRAT INSERTION EMPLOI (CIE)

Pierre-François LEJEUNE
Conseiller départemental, canton de Cherbourg-en-Cotentin 1
au nom du groupe

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Nous n'avons pas la même vision sur la politique départementale d'insertion, et c'est bien là le cœur de la démocratie : les points de vue se confrontent, et c'est dans ce débat que se construit l'intérêt général.

Le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, joue un rôle majeur dans l'insertion sociale et professionnelle des Manchoises et des Manchois. Nous saluons l'engagement des professionnels et les initiatives innovantes mises en place ces dernières années.

Cependant, nous sommes aujourd'hui confrontés à une série de décisions de votre majorité départementale qui présentent de grandes contradictions. D'un côté, vous affichez la volonté de renforcer les parcours d'insertion, de soutenir le retour à l'emploi et

de mettre en œuvre la loi plein emploi. De l'autre, vos décisions vont directement à l'encontre de ces objectifs :

- Vous réduisez les aides aux chantiers d'insertion (ACI) et aux dispositifs associatifs essentiels, fragilisant des structures qui accompagnent quotidiennement les personnes les plus éloignées de l'emploi.

- Vous supprimez des initiatives innovantes comme l'Atelier d'Adaptation à la Vie Active « Le Telles qu'elles », qui permet de réinsérer des personnes loin de l'emploi, dans un secteur en tension, celui de la restauration.

- Vous décidez de faire disparaître le lieu d'écoute « Au fil de l'Eau », un dispositif clé pour la santé mentale et l'accompagnement des publics fragiles.

À ces incohérences s'ajoute un manque d'anticipation préoccupant : selon le rapport de la décision modificative, vous ajoutez le financement pour 310 allocataires supplémentaires du RSA. Dans un département où le taux de chômage est parmi les plus bas de France, et où le contexte économique ne s'est pas détérioré, cela témoigne d'une lecture décalée de la réalité et d'une insuffisante anticipation des besoins. Cette situation, combinée aux coupes budgétaires, accentue encore l'instabilité des parcours.

Ces choix ne sont pas neutres. Ils créent de l'instabilité, qui se traduit par des parcours chaotiques pour les allocataires du RSA. Lorsque les dispositifs d'accompagnement sont fragilisés, les bénéficiaires font souvent des allers-retours dans le dispositif, revenant dans le RSA à plusieurs reprises. Cette instabilité a trois conséquences majeures :

Elle fragilise les parcours d'insertion, rendant plus difficile la réintégration durable dans l'emploi.

Elle accroît le risque de découragement et d'exclusion, notamment pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Elle alourdit les coûts sociaux et humains à long terme, car un parcours instable nécessite plus d'accompagnement, plus de suivi et mobilise davantage de ressources humaines.

L'expérience, notamment dans le Sud-Manche, montre clairement ce qui fonctionne : c'est l'humain. Des référents professionnels, avec un nombre de bénéficiaires à accompagner mesuré, qui peuvent réellement suivre et soutenir chaque personne. Ce sont aussi les structures associatives locales, qui créent du lien, innovent et s'adaptent aux besoins des publics vulnérables. Et enfin, la santé mentale doit être un pilier de l'accompagnement, ce que vos décisions fragilisent en supprimant des lieux d'écoute et de soutien.

Il ne s'agit pas de critiquer l'ambition, mais de déplorer le manque de moyens mis derrière ces ambitions. Une politique d'insertion ambitieuse sans investissement réel dans l'accompagnement humain, les associations et les professionnels est condamnée à l'échec.

Les conséquences des coupes budgétaires sont concrètes :

Pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), cela signifie moins de postes, moins de moyens pour les encadrants, et donc moins d'accompagnement individualisé.

Pour les associations, c'est une fragilisation financière qui peut conduire à la fermeture ou à la réduction drastique des activités.

Pour les allocataires, ce sont des parcours plus longs, des retours dans le RSA répétés, un soutien psychologique limité et un risque accru d'exclusion sociale.

Nous demandons donc avec force :

1. La protection des structures d'insertion et des associations, indispensables pour l'accompagnement des publics vulnérables.

2. La révision des réductions budgétaires, afin d'aligner les moyens avec les ambitions affichées, notamment en lien avec les nouvelles recettes disponibles.

Nous soutenons en partie les objectifs du Contrat insertion-emploi et du Contrat unique des solidarités. Mais nous refusons de cautionner une politique qui sape l'action sociale sur le terrain et menace les plus fragiles.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre cette délibération, dans l'attente d'un engagement clair de protection et de soutien aux structures, aux professionnels et aux allocataires, afin que l'action sociale du Département reste humaine et efficace.

Je vous remercie de votre attention.

* *

*